

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD DES CENTRES MUSICAUX RURAUX  
POUR LES INTERVENTIONS MUSICALES DANS LES ÉCOLES (1.1)

**L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier à 19 heures,** le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 28  
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **20 janvier 2023**  
Date d'affichage de la convocation : **20 janvier 2023**

**Présents :** Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNINGCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, CETTIER, DA SILVA DIAMANTINO, HUSSON, VUILLIOT, GIET, LUZZI, GARNIER-SIMON et Messieurs ROBBEZ, SIGAUD, MOLINAS, PELLETIER, MAZET, VAN VAEREMBERG, LEVITRE, DUVILLARD, JUILLARD, DUBOUT, BOCQUET (conseillers).

### **Pouvoirs :**

Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à M. VAN VAEREMBERG,  
Mme ASSENARE donne pouvoir à Mme HUSSON,  
Mme MARTINOD donne pouvoir à M. DUNAND,  
M. CADOUX donne pouvoir à M. SIGAUD,  
M. DANGUY donne pouvoir à M. ROBBEZ.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** la délibération en date du 7 mai 1979 autorisant Monsieur le maire à signer le protocole d'accord pour l'enseignement musical dans les écoles avec les CMR,

**VU** la délibération en n° 2021\_116\_DEL en date du 10 novembre 2021 fixant le volume horaire hebdomadaire d'interventions à 24h00,

**VU** la demande des centres musicaux ruraux d'actualiser le tarif de l'heure/année pour leurs interventions dans les écoles publiques de la ville de Gex,

**VU** l'avenant au protocole d'accord n° 1 / 010173COMMU daté du 16 décembre 2022 actualisant le tarif de l'heure/année à 2 066,56 € à compter du 1er janvier 2023,

**VU** la note de synthèse,

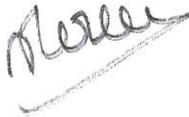
**VU** le budget de la commune,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'avenant annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer l'avenant au protocole n°1 / 010173COMMU actualisant tarif d'heures/année à 2 066,56 € à compter du 1er janvier 2023.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**



Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 31 janvier 2023.

Le maire,  
**Patrice DUNAND**



Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le

ID : 001-210101739-20230131-2023\_002\_DEL-DE



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 02 février 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 02 février 2023.